

Publié le

SLO

ID : 044-244400438-20221025-DE199 P251022-AR



GRAND LIEU COMMUNAUTE: 0085 - 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU PRESIDENT

<u>Objet</u> : Virement de crédits n°2 opérés dans le cadre de la fongibilité des crédits - Budget annexe Equipements Aquatiques (19100).

VU les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

CONSIDERANT l'insuffisance de crédits sur certains chapitres au Budget annexe Equipements Aquatiques ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Effectue les virements tels que présentés ci-après dans la cadre de la fongibilité des crédits :

Désignation	Dépenses (†)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	OVER LESS			
D-65888-323 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	15 000,00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00€	15 000,00€	0,00€	0,00€
D-66111-323 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00€	100,00 €	0.00€	0,00
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00€	100,00€	0,00€	0,00€
D-6817-323 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	15 100,00€	0,00€	0.00€	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	15 100,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	15 100,00 €	15 100,00 €	0,00€	0,00€
Total Général	0,00 €		0.00€	

<u>Article 2</u>: En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Machecoul sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE199-P251022

Publié sur le site internet le : 23/10/22

Fait à La Chevrolière, le 25 octobre 2022,

Le Président, Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 25/10/2022 Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté